

Décret n° 98-379 DU 9 novembre 1998  
portant nominations au ministère du contrôle d'Etat

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-85 du 25 février 1998 portant attributions et organisation du ministère du contrôle d'Etat ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés au ministère du contrôle d'Etat.

A - Direction générale du contrôle de l'administration et du patrimoine physique de l'Etat.

- M. Gaston SAMBA : directeur du contrôle de l'administration.
- M. Godefroy Dominique SALA : directeur du contrôle du patrimoine physique de l'Etat.

B- Direction générale du contrôle des finances publiques

- M. Jean François Emmanuel KIHINDOU : directeur du contrôle des régies financières.
- M. Jean Claude GOMA : directeur du contrôle des dépenses publiques.
- M. Alphonse ONDONGO : directeur du contrôle des recettes de service.
- M. Léopold OPOMBA-NGONDO : directeur du contrôle du portefeuille de l'Etat.

**C - Direction générale du contrôle des marchés et des contrats de l'Etat**

- **M. Mathias LANDU :** directeur du contrôle des opérations techniques.
- **M. Yves-Roger GOKANAT :** directeur du contrôle de la réglementation.

**Article 2.-** Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 9 novembre 1998.

**Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Par le Président de la République,

Le ministre du contrôle d'Etat,

Le ministre des finances et du budget,

**Gérard BISSINDOU.-**

**Mathias DZON.-**